



Viktoria Invest

Paris, le 12 novembre 2018

## Communiqué

### **Reprise de la cotation de VIKTORIA INVEST – Arrêté des comptes au 31 décembre 2017**

A la suite de la suspension de son cours de Bourse décidée le 23 janvier 2018, complétée par ses communiqués des 30 avril et 29 juin 2018, la société VIKTORIA INVEST (ci-après la « Société ») a été malheureusement contrainte de tirer les conséquences de la décision de la Cour suprême du Cambodge du 14 décembre 2017 qui est à l'origine de la perte de contrôle de sa filiale Victoria Angkor Cie Ltd.

Pour mémoire, cette situation trouve son origine dans des manœuvres frauduleuses d'anciens dirigeants, sur plusieurs années qui ont conduit à trois décisions de justice cambodgiennes (première instance, appel et Cour suprême) qui ont acté judiciairement une confusion entre Electricité et Eaux de Madagascar - EEM (ancienne dénomination de la Société) et son représentant légal de l'époque (François GONTIER), ce dernier se voyant injustement attribuer à titre personnel, des droits sur la société VICTORIA ANGKOR CO. LTD, et par voie de conséquence sur ceux de la société VICTORIA ANGKOR REAL ESTATE, toutes deux alors dans le patrimoine de la Société qu'il représentait.

A la suite de cette perte de contrôle, les sociétés VICTORIA ANGKOR CO. LTD et VICTORIA ANGKOR REAL ESTATE ont été exclues du périmètre de consolidation en date du 14 décembre 2017. Dans la mesure où les seuls éléments chiffrés disponibles étaient les comptes intermédiaires au 30 juin 2017, ces derniers ont été retenus par défaut pour la consolidation au 31 décembre 2017.

Le présent communiqué a pour but d'informer les actionnaires de cette déconsolidation du principal actif de la Société et surtout sa principale source de revenus. Il a également pour objet d'annoncer la reprise de cotation du titre, plus aucune incertitude ne pouvant raisonnablement et malheureusement subsister sur la perte de contrôle de l'actif.

La cotation sera reprise le 13 novembre 2018.

Pour mémoire, la valeur boursière du Groupe, sur la base du dernier cours coté du 23 janvier de 4,74 €/action était de 22,49 M€.

Les actionnaires ont bien voulu donner leur confiance à une nouvelle équipe dirigeante en modifiant totalement la composition du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2017 et depuis cette date, tout a été entrepris par le nouveau Conseil d'Administration pour mener à bien le retournement de la Société, tout en veillant au respect du programme d'économies et de réduction de charges.

La nouvelle direction s'est notamment engagée depuis le changement de gouvernance à retrouver une orthodoxie dans la gestion de la Société. Ses premiers travaux ont été consacrés à

l'élaboration d'une stratégie conjuguée sur deux axes majeurs, à savoir la consolidation des actifs et la recherche d'investissements générateurs de revenus récurrents.

Il est apparu en effet primordial d'arrêter la cession des actifs qui n'avait pour unique finalité que de financer les charges courantes. Les charges afférentes aux salaires sont désormais réduites au strict nécessaire et aucune rémunération n'est versée à la direction conformément à l'engagement pris.

Il est également rappelé que la Société a participé à l'augmentation de capital de la société Gascogne et ainsi maintenu son pourcentage de détention.

Les perspectives sur l'année 2019 restent favorables avec l'engagement de nouveaux investissements visant à accompagner le développement de PME à fort potentiel, outre une poursuite de la restructuration avec le regroupement de toutes les filiales immobilières sous la seule structure SAIPPPP.

L'investissement au Pérou a permis à la Société d'entrer sur un marché très porteur. Cette activité doit générer des revenus à la fois diversifiés et sécurisés autour de plusieurs axes (location de commerces, location de bureaux, location résidentielle).

L'ensemble de ces actions redonne une véritable substance à la filiale SAIPPPP.

En cohérence avec ce qui précède, le 8 novembre 2018, après de nombreuses difficultés liées tant à la perte de contrôle des actifs Cambodgiens qu'aux manœuvres et multiples procédures judiciaires initiées par les anciens dirigeants, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et consolidés de la Société.

Un prochain communiqué informera les actionnaires des modalités de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle destinée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017 et à présenter le nouveau projet d'entreprise qui verra le renouveau d'Electricité et Eaux de Madagascar conforme à son histoire et aux valeurs qui ont prévalu depuis la constitution du Groupe en 1928.

Le Conseil d'Administration